

**COMMUNIQUÉ FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DES PYRÉNÉES-ORIENTALES**



- 1- Réservation transport Manifestation Mont-de-Marsan**
- 2- Chasse et Pass sanitaire > les précisions ministérielles**

1-URGENT

Pour vous rendre à la manifestation de Mont-de-Marsan du 18 septembre, il est urgent de réserver votre place dans les bus affrétés par la FDC66.

Pour être sûr d'avoir une place, réservez rapidement au :

04 68 08 21 41
ou en cliquant sur
Transport manif

**DATE
LIMITE
9 SEPT**

- 1/ AIRE CO-VOITURAGE PERPIGNAN SUD > Départ : 02 h 30**
- 2/ AIRE CO-VOITURAGE PERPIGNAN NORD > Départ : 03 h 00**
- 3/ BOURG-MADAME - PARKING TRANSPORTS CERDAN > Départ : 03 h 00**

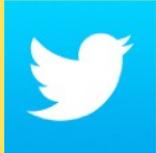
2-CHASSE ET PASS SANITAIRE

Vous étiez nombreux à vous interroger sur les mesures à mettre en place (ou pas) avec le pass sanitaire.

Nous avons interrogé le ministère il y a plusieurs semaines et nous avons enfin eu un retour officiel de la Cellule interministérielle de crise Covid (CIC).

- ✓ Les activités de chasse sont des activités de loisir qui ne sont pas soumises à pass sanitaire en plein air.
- ✓ Pour les activités de chasse en lieu clos (huttes, tonnes, ...) il faut un pass sanitaire quand on est plus de 10 personnes.
- ✓ Pour les repas en lieu clos, strict respect des règles sanitaires et :
Si le lieu est privé, pas d'obligation de pass sanitaire à moins de 50 personnes.
Si le lieu est un ERP (salle des fêtes, etc...), le pass sanitaire s'impose.
- ✓ Dans le cadre des formations, le pass sanitaire n'est pas nécessaire pour des formations regroupant moins de 50 personnes et respectant les règles de gestes barrière (masque, distanciation sociale).

**SUIVEZ, LIKEZ,
PARTAGEZ...**



Fédération Départementale **des Chasseurs**

des Pyrénées Orientales